

## La fibre optique arrive à Saint-Thurial

---

***Les travaux de déploiement de la fibre optique sont terminés sur une grande partie de St-Thurial. 713 foyers et entreprises seront éligibles au très haut débit à partir du 4 mars.***

***Les particuliers, entreprises et sites publics concernés peuvent contacter leur fournisseur d'accès internet pour connaître les modalités de raccordement proposées et profiter d'un accès internet à très haut débit.***

---

### **La fibre optique disponible sur la commune de Saint-Thurial**

Après plusieurs mois d'études et de travaux, le déploiement de la fibre optique est désormais achevé sur une partie de la commune, où plus de 700 logements et entreprises seront éligibles à partir du 4 mars.

Pour connaître son éligibilité, il suffit de se rendre sur ce site : [mega.bzh/fibre](http://mega.bzh/fibre).

Quelque-soit le logement dans lequel vous vivez (maison ou appartement), il convient de contacter un fournisseur d'accès internet (Orange, Free, SFR, Bouygues Telecom, ...) pour connaître les modalités de raccordement et souscrire à une offre très haut débit.

Un technicien viendra raccorder l'habitation au réseau de fibre optique. Il s'occupe de tout, vous n'aurez rien à fournir. Par ailleurs cette opération est gratuite. Il est tout de même conseillé de préparer sa venue en préparant le passage et en sachant où positionner la box. Le coût mensuel de l'abonnement est quant à lui relativement similaire au coût du réseau ADSL actuel.

### **Comment se passe le démarchage commercial ?**

Les fournisseurs d'accès à internet peuvent vous démarcher. Aussi, voici quelques éléments à savoir :

- Il n'y a évidemment aucune obligation dans l'immédiat à souscrire à un abonnement à la fibre optique si on ne souhaite pas en bénéficier.
- Chacun est libre de l'opérateur de son choix et aucun opérateur commercial n'a de prérogative particulière ou de monopole sur le réseau public, propriété des collectivités à travers Mégalis.
- Le raccordement des foyers est réalisé directement par l'opérateur (ou un de ses sous-traitants). En cas de problème, les personnes doivent se retourner vers leur opérateur commercial, fournisseur d'accès à internet.
- Pour se prémunir de tout risque lors de l'installation, il convient à chacun d'identifier à l'avance le cheminement du câble optique à l'intérieur et à l'extérieur de l'habitation et de l'emplacement du Point de Terminaison Optique qui sera installé

### **Des travaux réalisés dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit**

En dehors des agglomérations qui seront couvertes en très haut débit par les opérateurs privés, les collectivités territoriales bretonnes ont dû pallier l'absence d'initiative privée en déployant leur propre réseau de fibre optique, à travers le projet Bretagne Très Haut Débit, dont la maîtrise d'ouvrage a été

confiée au Syndicat mixte Mégalis Bretagne. Cette initiative publique concerne environ 90% du territoire breton et 60% de la population.

Mégalis Bretagne construit le réseau public régional. Au fur et à mesure des déploiements, Mégalis Bretagne livre les éléments opérationnels du réseau au délégataire, THD Bretagne, qui les exploite et qui vend des droits d'utilisation aux Fournisseurs d'Accès Internet (FAI). Ce sont ces FAI qui raccordent leurs abonnés et proposent à ces derniers des services Internet.

### **100% des Bretons concernés d'ici 2026**

Les travaux se poursuivent par ailleurs dans le reste de la région. L'objectif est de raccorder l'ensemble des bretonnes et des bretons à la fibre optique d'ici 2026.

Ces opérations sont co-financées par l'Union Européenne (FEDER), l'Etat (Fonds national pour la société numérique), la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine et la Communauté de communes de Brocéliande.